Ville du Perche
la Loupe

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE ET CIRCULATION

***

Nous, Maire de la Ville de LA LOUPE
Les services techniques municipaux devant procéder aux travaux de remise en étanchéité des marches de la salle des Fêtes Pierre Sergent, côté Square Pfalzgrafenweiler,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code pénal,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie Routière,
Considérant que ces travaux constituent un danger pour la circulation de tous véhicules et des piétons,

Arrêté n°126/2017 -

ARTICLE 1 : Les services techniques municipaux sont autorisés à effectuer des travaux ci-dessus au droit de la salle des fêtes, côté Square Pfalzgrafenweiler, **à partir du 10 juillet 2017 et pour une durée de un mois (excepté le mardi matin, jour de marché).**

ARTICLE 2 : L'accès aux escaliers et au perron de la salle des fêtes sera interdit pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Par dérogation au précédent article, seuls les agents des services techniques et des services municipaux seront autorisés à accéder au chantier.

ARTICLE 4 : La fourniture, la mise en place et l'enlèvement de l'interdiction d'accès seront à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra être obligatoirement affiché sur le lieu du chantier de façon visible pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 6 : Le pétitionnaire a la charge et la responsabilité de la protection et de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par la signalisation routière.

ARTICLE 7 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, l'agent de Police Municipale, l'intéressé, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie

Fait à LA LOUPE, le 6 juillet 2017
Certifié exécutoire par l'Adjoint au Maire délégué,

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué

Alain LAMBERT

MAIRIE DE LA LOUPE 28240

Mairie - Place de l'Hôtel de Ville – 28240 LA LOUPE – Site : www.ville-la-loupe.com
Tél. : 02.37.81.10.20 Fax : 02.37.81.26.56 Mél : mairie@ville-la-loupe.com
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h00